Les Sables-d'Olonne : un clandestin algérien condamné à 1 an de prison ferme pour avoir enlevé deux jeunes femmes (Aline et Marie) et les avoir séquestrées dans sa fourgonnette (MàJ)

04/07/2022 à 21h57



04/07/22

L'homme a écopé d'un an de prison ferme et maintenu en détention pour l'enlèvement de deux jeunes filles aux Sables-d'Olonne.

(…) Il est âgé de 33 ans. D'origine algérienne, il est arrivé en France il y a trois ans pour travailler. Bien qu'il ne soit pas en possession d'un titre de séjour, il a obtenu un CDI dans un grand groupe de téléphonie pour la pose de la fibre optique. Il est marié, sa femme et leur enfant de trois ans sont restés en Algérie. Il envoie régulièrement de l'argent. Son espoir : « Qu'ils viennent me rejoindre le plus vite possible ».

Le 15 mai dernier, Aline et Marie (prénoms d'emprunt), 20 ans,

déposent une plainte. Elle elles disent **avoir été enlevées et séquestrées dans le camion de cet homme**, la veille au petit matin alors qu'elles sortaient d'une soirée dans un établissement de nuit aux Sables-d'Olonne.

(…) Le dérapage survient alors : elles ont peur et veulent s'enfuir. Marie a ouvert la porte et est tombée. Blessée, elle aura 10 jours d'ITT. Aline veut la suivre, mais « il m'a agrippée par l'arrière et m'a forcée à rester à côté de lui. J'ai essayé de prendre les clés et de couper le contact. J'y suis arrivée la troisième fois quand il a donné un coup de volant à gauche et heurté un poteau. J'ai pu prendre la fuite. On était tout près de la maison de mes parents. Il a fait demi-tour et il est revenu vers nous. Il a jeté le portable de Marie à terre et a disparu. »

(…) Actu.fr

21/05/22

Vendredi 20 mai, un homme âgé de 33 ans était présenté en comparution immédiate, prévenu de séquestration et violences.

(…) Sur les faits, on ne saura que très peu de choses. Simplement que le 15 mai dernier, alors qu'il était dans un établissement de nuit aux Sables-d'Olonne, il a pris en charge dans son fourgon de travail, deux jeunes filles âgées de 20 ans, voulant leur venir en aide. « L'une avait perdu son téléphone portable. »

(…) Il s'est proposé de les raccompagner chez elles. Mais elles ont été enfermées dans le véhicule. D'où la qualification de « séquestration, avec libération avant un délai de 7 jours ». Leur plainte a été recevable.

Un dossier très particulier, compte tenu de la demande de

report, seule la personnalité du prévenu a été étudiée. Il est d'origine algérienne, en résidence chez sa sœur en région parisienne, à Courbevoie (92).

(…) Il n'a pas de titre de séjour et pourtant, il a un certificat de travail.

Actu.fr

(Merci à *Adri*)